Royaume du Maroc



**Ministère de l’Aménagement du Territoire National,**

**de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville**

- Cbinet -

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Madame Nouzha BOUCHAREB, Ministre de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme et de l’Habitat et de la Politique de la Ville effectue une visite de terrain au chantier du Lotissement «Saada» à Salé, réalisé par le Groupe Al Omrane.**

**Salé- Vendredi 19 juin 2020**

Dans le cadre de la reprise de l’activité des chantiers du bâtiment et de la construction, Madame Nouzha BOUCHAREB, Ministre de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme de l’Habitat et de la Politique de la Ville, accompagnée de Monsieur Omar Touimi, Gouverneur de la préfecture de Salé et de Monsieur Badre KANOUNI, Président du Directoire du Groupe Al Omrane, a effectué, ce vendredi 19 juin 2020, une visite de terrain au Lotissement «Saada» à Salé, réalisé par Al Omrane, afin de s’enquérir de l’état d’avancement du redémarrage des travaux de ce projet et des mesures de sécurité sanitaire appliquées in-situ par l’opérateur public comme édictées par le guide élaboré par le Ministère en concertation avec les professionnels du secteur.

A cette occasion, Madame la Ministre a tenu à rappeler l’importance du secteur dans la dynamique socioéconomique du pays et a réaffirmé l’engagement du Ministère, conformément à la mise en œuvre des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, Que Dieu l’Assiste, à accompagner la chaîne de valeurs afin de préserver la santé et la sécurité des travailleurs, à maintenir les emplois dans les chantiers et à relancer l’investissement dans le secteur.

Madame Nouzha BOUCHAREB a déclaré : «la reprise du secteur de l’immobilier et de la construction et de l’activité des chantiers de construction en particulier nécessite le respect strict des consignes sanitaires requises. Nous avons élaboré un guide préconisant l’ensemble des mesures de sécurité à adopter par les entreprises dans les chantiers et nous veillerons à ce qu’elles soient appliquées par les promoteurs immobiliers et les autres professionnels intervenant sur place». Et d'ajouter : "notre priorité est non seulement de sauvegarder 1 million de postes d'emplois mais aussi de préserver la santé des ouvriers du bâtiment".

En effet, le guide, élaboré en concertation avec les intervenants dans la chaîne de valeur du secteur du bâtiment de la construction, vise à accompagner les professionnels du secteur durant cette période de reprise progressive de l’activité. Ces mesures préventives viennent en complément aux mesures sanitaires édictées par le Ministère de la Santé et le Ministère du Travail et de l’Insertion Professionnelle, et s’adressent spécifiquement aux professionnels du secteur du BTP.

Madame la Ministre a également rappelé l’importance accordée par le Ministère de de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville et ses composantes à la lutte contre la propagation du coronavirus.

L’engagement du Ministère s’est également traduit par la Déclaration de solidarité nationale du secteur du bâtiment et de l’immobilier du 20 mars 2020, qui a représenté une première réponse conjointe des professionnels du secteur pour faire face à la pandémie Covid-19, et qui s’inscrit dans la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, à travers notamment le renforcement de la sécurité sanitaire, le maintien de l’activité et la contribution au Fonds Spécial de Gestion de la Pandémie. Par ailleurs, les professionnels du bâtiment, de l’immobilier et de l’Aménagement dont le Groupe Al Omrane se sont engagés dans une deuxième déclaration, datée du 26 mai 2020, pour la mobilisation de l’ensemble de leurs membres pour un redémarrage progressif et sécurisé des chantiers ainsi qu’à la sensibilisation de tous les salariés et affiliés à l’adoption des mesures sanitaires stipulées dans le guide élaboré en concertation par le Ministère.

Ces actions sont le fruit d’un processus continu de concertation entre le Ministère de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville, et les opérateurs publics et privé du secteur, suite à une série de réunions tenues sous la présidence de Madame Nouzha BOUCHAREB, depuis le début de la pandémie du COVID 19, afin d’évaluer les conséquences sociales et économiques sur le secteur du bâtiment et de définir les mesures d’urgence et de relance nécessaires.

A rappeler que le chantier objet de cette visite, s’étale sur une superficie de 7 hectares et s’inscrit dans le Programme de traitement de l’habitat menaçant ruine (2018-2022) de la ville de Salé. Ce projet vise le relogement de 650 ménages résidant dans les fondouks de l’ancienne médina de Salé, le confortement de 620 constructions menaçant ruine de l’ancienne médina ainsi que d’offrir l’aide au loyer aux familles concernées par ces opérations de relogement et de confortement.

L’objectif de ce programme est de participer au renforcement de l’offre en habitat à travers une offre pour l’habitat individuel et une offre pour l’habitat collectif et de contribuer au relogement des ménages résidant dans les fondouks de l’ancienne médina de Salé à travers une offre de 616 logements à faibles Valeur immobilière FVI.

*Pour plus d’informations sur le guide des chantiers élaboré par le Ministère, nous vous invitons à vous rendre sur le lien suivant :* <http://www.mhpv.gov.ma/?news=le-ministere-de-lamenagement-du-territoire-national-de-lurbanisme-de-lhabitat-et-de-la-politique-de-la-ville-publie-un-guide-relatif-a-la-gestion-du-risque-de-propagation-du-covid-19-dans-les>